

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 27 Août 2012

Compte-rendu

L'An Deux Mille Douze, le vingt-sept Août à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, la Mairie, sous la Présidence de Monsieur PLAT, Maire.

Etaient présents : MM. Andreault, Avry, Baroni, Baudard de Fontaine, Bourillon, Canard, Cocheteux, Couturier, Freslon, Lapouge, Laubion, Mazeret-Magot, Naslain-Kaczmarek, Piraudeau et Plat.

Absents ayant donné procuration : M. de Kerros à Mme Avry, Mme Derieppe à M. Plat, M. Lelièvre à M. Andreault, M. Nègre à Mme Laubion et M. Somoreau à M. Freslon.

En vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est désigné(e) en tant que secrétaire de séance : Madame Sylvie AVRY.

Le procès-verbal de la séance du 5 Juillet 2012 est approuvé à l'unanimité

L'intégralité des débats sur bande audio est à la disposition de toute personne.

Liste des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT, conformément à la délibération du 04 Août 2008 « délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire ».

- Décision n° 2012-26 signée le 10 Juillet 2012 :

↳ Travaux de réfection des peintures (murs, portes et plinthes) dans la structure multi-accueil « La Terrasse », confiés à l'entreprise PINXIL pour un montant de 3619.54€ TTC.

- Décision n° 2012-27 signée le 19 Juillet 2012 :

↳ Maintenance du panneau d'affichage à message variable, confiée à CHARVET INDUSTRIE, pour un montant de 789.36 € TTC.

- Décision n° 2012-28 signée le 7 Août 2012:

↳ Réalisation d'un diagnostic géo-physique de la cour de l'école maternelle, confiée à la Société GINGER CEBTP, pour un montant de 4724.20€ TTC.

Délibération n° 2012-74

Restauration scolaire - autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché de service relatif à la préparation et à la fourniture de repas pour les services municipaux

Madame PIRAUDEAU rappelle que par délibération du 4 Août 2008, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés passés par la Commune inférieurs à un seuil défini par décret (actuellement 200 000€ HT pour les marchés de service) en application de l'article L2122-22 - 4^e du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le marché dont la procédure de passation arrive à terme étant d'un montant supérieur au seuil fixé, une délibération l'autorisant à le souscrire est nécessaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le choix émis par la Commission d'appel d'offres du 03 Août 2012 pour l'attribution du marché de préparation et de fourniture de repas pour les services municipaux (restauration scolaire, ALSH, structures multi-accueil) à l'entreprise : « LES TOQUES REGIONALES » - 18 rue Henri Dunant - 37400 AMBOISE, pour un prix de repas unitaire HT de 3,10€ ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer, au nom de la Commune de ROCHECORBON, le marché correspondant dans les conditions susvisées et tout document s'y rapportant ; **DIT** que les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente délibération seront prélevés au Chapitre 011 du budget 2012.

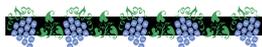
Délibération n° 2012-75

Avis complémentaire et modificatif sur le projet de ZAP après enquête publique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPORTE** une modification à l'avis émis par le Conseil Municipal lors de la séance du 5 Juillet 2012 sur le projet de ZAP après enquête publique ; **PRECISE** que cette modification porte uniquement sur la parcelle ZR35 ; **APPROUVE** le maintien de la parcelle ZR35 en dehors du périmètre de la ZAP ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier ; **TRANSMET** cet avis complémentaire à Monsieur le Préfet pour l'élaboration de l'arrêté.

INFORMATIONS

- 1- Le 08 Septembre - Forum des Associations avec remise des prix du fleurissement - Salle des Fêtes - 10h/17h30.
- 2- Le 10 Septembre - prochaine réunion de travail.
- 3- Le 16 Septembre - Marche du Patrimoine - 8h45-9h/13h.
- 4- Le 21 Septembre - Concert donné par « Bodet and Soul » dans le cadre du festival de jazz - Salle St-Vincent - 18h00.
- 5- Le 24 Septembre - prochaine séance du Conseil Municipal - 20h30.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h55.

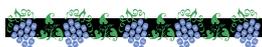


Tableau des signatures à insérer